



CLIMAT, FACTEUR DÉMULTIPLICATEUR

Les catastrophes climatiques provoquent d'ores et déjà d'importants mouvements de population, surtout cantonnés à l'intérieur des pays. Avec l'accélération du réchauffement, ces déplacements s'intensifieront dans les décennies à venir, mais, derrière les prophéties alarmistes et les menaces d'un Nord submergé par des exilés venus du Sud, nul ne peut aujourd'hui prédire dans quelles proportions.

PAR ANGÉLIQUE MOUNIER-KUHN

Comme un exode à l'envers. Il y a un peu plus d'un siècle, des membres du peuple autochtone Guna, aujourd'hui communauté autonome du Panama, fuyaient le paludisme et la fièvre jaune qui proliféraient sur la côte des Caraïbes pour s'établir au large, sur l'archipel de San Blas. Ils jetèrent leur dévolu sur une cinquantaine d'îles, dont Gardí Sugdub (l'île aux Crabes), de 400 mètres de long sur 150 mètres de large désormais intégralement lotis de maisons à toits de tôle.

Près de 1 300 personnes surpeuplent ce petit territoire. L'exiguïté n'est pas la seule difficulté à laquelle ses habitants sont confrontés. La multiplication des tempêtes et l'élévation du niveau de la mer rendront bientôt la vie impossible sur Gardí Sugdub. La communauté s'est résignée à la seule issue raisonnable : un retour sur le continent, où le gouvernement de Panama a entrepris la construction d'un village de nouveaux logements dans lesquels, après moult retards et contretemps administratifs, les Guna devraient prochainement emménager. En quittant leur île, ils seront « les premiers réfugiés climatiques des Amériques à fuir la montée des eaux », signalait récemment le *Financial Times*¹.

1. Michael Stott, « Meet the first climate refugees from the Americas to flee rising seas », *The Financial Times*, Londres, 27 octobre 2023.

À plus de 11 000 kilomètres à vol d'oiseau, dans le Pacifique central, les Tuvalu, un autre État insulaire condamné par les conséquences du réchauffement planétaire à plus ou moins brève échéance suivant les prédictions, ont eux aussi pris leur avenir en main. En novembre 2023, les autorités de cet ensemble d'atolls ont signé un traité avec l'Australie aux termes duquel Canberra octroiera chaque année à 280 Tuvaluans (sur une population totale d'environ 11 200 habitants) des visas de résidents permanents, leur permettant d'accéder au marché de l'emploi, à l'éducation, aux services de santé, et, in fine, à la citoyenneté australienne. Cet accord de mobilité bilatéral, qualifié de « *leur d'espoir* » par le premier ministre des Tuvalu, M. Kausea Natano, en dépit d'un volet militaire controversé, est le premier dont les attendus font explicitement référence au changement climatique et à ses effets dévastateurs. Il n'accorde pas stricto sensu « l'asile climatique » aux ressortissants de l'archipel polynésien, contrairement à ce que certains commentateurs ont cru pouvoir dire.

Une déferlante migratoire

La notion de « réfugié climatique » reste en effet inexistante en droit international, la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ne prévoyant d'offrir une protection qu'aux personnes fuyant la guerre, la violence, les conflits ou les persécutions. Depuis une dizaine d'années, l'une et l'autre expressions font pourtant florès dans le débat public. Elles suggèrent une prochaine déferlante migratoire du Sud vers le Nord que les dérèglements finiront par rendre inéluctable. Si la question des migrations climatiques commence tout juste à figurer au calendrier multilatéral – elle l'a été lors de la conférence des parties sur les changements climatiques (COP28) à Dubaï fin 2023 avec l'adoption d'un fonds de compensation des pertes et dommages dans les pays vulnérables – « elle est déjà très présente dans la communauté des chercheurs, »

le monde du développement et dans les médias», confirme Guénolé Oudry, responsable projets migrations et développement à l'Agence française de développement (AFD). « Cette thématique s'inscrit dans une double tension, celle du climat et de la migration, deux enjeux à forte résonance politique qui en font un objet éminemment explosif », poursuit le spécialiste.

Instrumentalisation

Le sujet traduit une complexité dont ne rendent pas compte l'approche anxigène de la presse et l'instrumentalisation qui en est faite par certains courants nourissant, ou pas, des arrière-pensées xénophobes. Certes, en tendance, les catastrophes environnementales récurrentes, telles que les cyclones, les incendies, les sécheresses ou les inondations occasionnent des mouvements de population toujours plus importants. Toutefois, l'analyse empirique montre que ces déplacements, loin de submerger les frontières, se font essentiellement sur courte distance, à l'intérieur même du pays frappé par la catastrophe, et restent souvent transitoires. Selon l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), en 2022,

Chaque année, entre une quinzaine et une quarantaine de millions de personnes sont déplacées par des catastrophes environnementales

les épisodes climatiques extrêmes ont contraint 32,6 millions de personnes à fuir de chez elles (ce nombre prend aussi en compte les quelque

700 000 personnes déplacées par des événements géophysiques tels que les tremblements de terre). Depuis 2008, date à laquelle cet organisme précurseur s'est mis à mesurer le phénomène, ce chiffre oscille chaque année entre une quinzaine et une quarantaine de millions de personnes déplacées. « Les pays qui cumulent forte densité démographique et forte exposition aux risques climatiques sont en première ligne. C'est le cas de l'Inde, de la

Chine, de l'Indonésie, du Bangladesh, du Pakistan, ou, en Afrique, du Nigeria », souligne Guénolé Oudry.

Mais les migrations dites climatiques comportent un second versant plus difficile à appréhender, celui des mouvements relevant non pas d'événements soudains mais, comme à Gardí Sugdub ou aux Tuvalu, de transformations lentes telles que l'élévation du niveau de la mer, la désertification, la hausse des températures, la salinisation des eaux ou des sols. Loin de se cantonner au Sud, de telles évolutions n'épargnent ni les États-Unis ni l'Europe, le continent qui s'est le plus réchauffé depuis l'ère préindustrielle selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM)². Sous l'effet de l'accélération des dérèglements, à l'horizon 2050, ces processus engendreraient des déplacements s'échelonnant de quelques dizaines de millions de personnes, pour les estimations les plus faibles, à 216 millions, d'après l'organisation non gouvernementale Oxfam, voire plus d'un milliard selon l'Institute for Economics and Peace, un think tank australien. Néanmoins, avant de prendre ces anticipations au pied de la lettre et de qualifier les migrations à venir de « climatiques », encore faudrait-il être en mesure d'isoler les facteurs environnementaux des autres déterminants au départ – la pauvreté, la perte des moyens de subsistance ou les conflits liés à la diminution des ressources – ce qui est à peu près impossible tant les uns et les autres sont imbriqués³.

Par ailleurs, ces prévisions alarmistes ne disent souvent rien des éventuelles politiques publiques qui seront mises en œuvre pour encourager la résilience des populations, des nouvelles trajectoires démographiques qui pourraient s'imposer ou des corridors migratoires inédits prêts à s'ouvrir. « Cela fait une trentaine d'années qu'on essaye de prévoir les migrations climatiques. Nous devons tout simplement reconnaître que nous ne savons pas le faire, conclut Guénolé Oudry. Les gens sont de plus en plus nombreux à penser qu'il est temps de développer une approche plus qualitative, autrement dit de concentrer les efforts de réflexion sur la gouvernance des migrations et les politiques d'adaptation au réchauffement climatique plutôt que de chercher à compter. »

2. « L'Europe connaît un réchauffement climatique plus de deux fois plus élevé que la moyenne mondiale », Organisation météorologique mondiale, 2 novembre 2022, <https://wmo.int/fr>

3. Lire Agnès Sinaï, « Aux origines climatiques des conflits », *Le Monde diplomatique*, août 2015.